

DEPARTEMENT
du LOIRET

MAIRIE
D'

A U X Y

4 5 3 4 0

Téléphone 02 38 96 70 89

Télécopie 02 38 96 41 99

mairieauxy@wanadoo.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

COMMUNE D'AUXY
ANNÉE 2010

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
MODE DE GESTION DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES (UNITAIRE OU SEPARATIF – D201.0)	3
NOMBRE D’ABONNEMENTS	4
NOMBRE D’AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D’EFFLUENTS D’ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES	4
LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS)	4
OUVRAGES PERMETTANT LE DEVERSEMENT D’EFFLUENTS (S’IL Y A LIEU)	
OUVRAGES D’EPURATION DES EAUX USEES	4 -5
2. TARIFICATION DE L’ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :	6
MODALITES DE TARIFICATION	6 - 7
FACTURE D’ASSAINISSEMENT TYPE	8
RECETTES	9
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :	
MONTANTS FINANCIERS	
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	
AMORTISSEMENTS	
PRESENTATION DES PROJETS A L’ETUDE EN VUE D’AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L’USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L’ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE :	
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX (P253.2)	
TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P201.1)	
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P202.2)	
CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	
CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS D’EPURATION (P204.3)	
CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D’EPURATION (P205.3)	
TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D’EPURATION EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)	
5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE :	
ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P207.0)	
OPERATIONS DE COOPERATIONS DECENTRALISEE (CF. L1115-1-1 DU CGCT)	

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

➔ Compétences liée au service :

Collecte

Transport

Traitement

➔ Descriptif du territoire desservi :

Le Bourg d'Auxy et les hameaux de Gondreville, de Chauffour et de Bourgneuf.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale avec convention de prestation de service pour la STEP n°1 située **au Bourg**.

Nom du prestataire : **VÉOLIA**

Date de début de contrat : 01 juillet 2006

Date de fin de contrat : 30 juin 2010

Missions du prestataire :

- La surveillance, la maintenance électromécanique et la réalisation de tests, prélèvements et analyses semestrielles sur la station d'épuration.
- L'entretien et la maintenance électromécanique sur les postes de relèvement.
- L'entretien du réseau et des branchements.
- L'astreinte pour les interventions d'urgence sur l'usine et sur les postes de relèvement ainsi que sur le réseau.
- L'entretien des espaces verts et la prise en charge des factures électriques, de téléphone et de produits de traitement.
- Les relations avec l'administration de contrôle (SATESE, DDASS).

Le service est exploité en régie communale pour la STEP n°2 de **Gondreville et Bourgneuf** et la STEP n°3 de **Chauffour**.

Missions de la commune :

- L'entretien et la maintenance électromécanique sur les postes de relèvement.
- L'entretien du réseau et des branchements.
- L'astreinte pour les interventions d'urgence sur l'usine et sur les postes de relèvement ainsi que sur le réseau.
- L'entretien des espaces verts et la prise en charge des factures électriques, de téléphone et de produits de traitement.
- Les relations avec l'administration de contrôle (SATESE, DDASS).

Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif – D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 787 habitants (Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée).

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	320
Abonnés non domestiques	Néant

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations	Néant
------------------------	-------

Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 5,6 kilomètres.

Réseau séparatif	5,6 km
------------------	--------

Ouvrages permettant le déversement d'effluents.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

STEP n°1 : Le Bourg

Type de traitement : Boues activées

Année de construction : 1972

Capacités d'épuration :

○ Nombre d'équivalents-habitants : 500 Eh

○ Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date :	Durée :

○ Prescriptions de rejet :

DBO5	98 %
DCO	98 %
MES	99 %
NGL	65 %
PT (Phosphore Total)	73 %
pH	
NH4+	

Quantité de boues issues de la STEP n°1 : 2,23 TMS (Tonnes de matières sèches).

STEP n°2 : Gondreville

Type de traitement : Fosses toutes eaux

Année de construction : 2000

Capacités d'épuration :

○ Nombre d'équivalents-habitants : 180 Eh

○ Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date :	Durée :

○ Prescriptions de rejet :

DBO5	
DCO	
MES	
NGL	
PT (Phosphore Total)	
pH	
NH4+	

Quantité de boues issues de la STEP n°2 : 0,44 TMS (Tonnes de matières sèches).

PS : Calcul de rendement est impossible car il n'y a pas d'écoulement en sortie de station en raison de l'infiltration directe de la totalité des effluents.

STEP n°3 : Chauffour

Type de traitement : Fosses toutes eaux

Année de construction : 2003

Capacités d'épuration :

○ Nombre d'équivalents-habitants : 300 Eh

○ Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date :	Durée :

○ Prescriptions de rejet :

DBO5	
DCO	
MES	
NGL	
PT (Phosphore Total)	
pH	
NH4+	

Quantité de boues issues de la STEP n°3 : 1,26 TMS (Tonnes de matières sèches).

PS : Pas d'analyse en 2010, la périodicité minimale d'une analyse tous les 2 ans pour les stations d'épuration dont la capacité de traitement est inférieure à 500 Eh.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Délibération pour la facturation de 2010

<p>DEPARTEMENT du LOIRET</p> <p>MAIRIE D'</p> <p>AUXY</p> <p>45340</p> <p>Téléphone 02 38 96 70 89 Télécopte 02 38 96 41 99 mairieauxy@wanadoo.f</p>	 <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ</p> <p>23 SEP. 2009 PITHIVIERS</p>									
<p>EXTRAIT DU REGISTRE</p> <p>DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>										
<table border="1"><thead><tr><th colspan="3">Nombre de Membres</th></tr><tr><th>Afférents au Conseil Municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">15</td><td style="text-align: center;">15</td><td style="text-align: center;">12</td></tr></tbody></table>	Nombre de Membres			Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	15	15	12	<p>Séance du 04 septembre 2009</p> <p>L'an deux mil neuf et le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert PRENTOUT, Maire.</p> <p>Présents: tous les membres à l'exception de Mademoiselle Valérie BAUDEAU ayant donné procuration à Madame Mireille BAUDEAU et Messieurs Georges AUVRAY et Richard VALLA, excusés.</p> <p>Monsieur Alain GOUILLOU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.</p> <p>OBJET : Révision des tarifs du m3 d'eau et d'assainissement.</p> <p>Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} octobre 2009 d'appliquer les tarifs suivants (factures de l'année 2010)</p> <p>EAU : Le m³ 0,85 € + 0.10 € = 0.95 €/m3</p> <p>ASSAINISSEMENT : Le m³ 0,97 € + 0.40 € = 1.37 €/m3</p> <p>Les autres tarifs Eau, Assainissement et Eau Pluviale, restent quant à eux inchangés.</p> <p>Pour extrait conforme.</p> <p>Le Maire, Gilbert PRENTOUT</p>  
Nombre de Membres										
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération								
15	15	12								

Délibération pour la facturation de 2010

DÉPARTEMENT
du LOIRET

M A I R I E
D'
A U X Y
4 5 3 4 0



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Téléphone 02 38 96 70 89

Télécopie 02 38 96 41 99

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
PLUVIALE

0 5 JUIL. 2007

Séance du 21 juin 2007

L'an deux mil sept et le vingt et un juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne REBOUL, Maire.

Date de convocation :
15 juin 2007

Présents: tous les membres à l'exception de Madame Annie SAUNIER et Messieurs Jean-Yves HERLEDAN et Rémy GABEL, excusés.

Date d'affichage :
15 juin 2007

Madame Annie SAUNIER a donné pouvoir à Monsieur Gérard CHAGOT

Monsieur Pierre GUILLOU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} juillet 2007 d'appliquer les tarifs suivants (factures de juillet 2008) :

EAU :

Le m ³	0,80 €
Charges fixes	7,62 €
Ouverture et fermeture de prise	7,62 €
Droit de branchement et ouverture d'une prise fermée depuis plus d'un an	100,00 €

ASSAINISSEMENT :

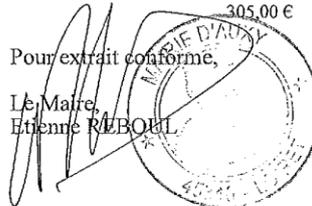
Le m ³	0,72 €
Charges fixes	61,00 €
Taxe de raccordement Constructions existantes	381,00 €
Taxe de raccordement Constructions neuves	1 140,00 €

EAU PLUVIALE :

Branchement drainage agricole	100,00 €
Branchement d'une habitation	305,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Etienne REBOUL



Délibération pour la facturation de 2011

DEPARTEMENT
du LOIRET
MAIRIE
D'
A U X Y
4 5 3 4 0

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.fr

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

0 7 DEC. 2010

RECHERCHÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2010

L'an deux mil dix et le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Franck MOREAU, Premier Adjoint au Maire.**

Date de convocation :
17 juin 2010

Présents: tous les membres à l'exception de tous les membres à l'exception de Madame Mireille BAUDEAU et Messieurs Gilbert PRENTOUT, Richard VALLA, Patrick AUVRAY et Michel MEEUWENS, **Excusés**, ayant donné leur procuration à : Mr PRENTOUT à Mr MOREAU et Mr MEEUWENS à Mr JANVRE.

Date d'affichage :
17 juin 2010

Monsieur Arnaud DELECOURT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} octobre 2010 d'appliquer les tarifs suivants (factures 2011) :

EAU :

Le m ³	0,95 €
Charges fixes	10,00 €
Ouverture et fermeture de prise	10,00 €
Droit de branchement et ouverture d'une prise fermée depuis plus d'un an	100,00 €
Location des nouveaux compteurs Ø 15	30,00 €
Location des nouveaux compteurs Ø ≥30	60,00 €

ASSAINISSEMENT :

Le m ³	2,07 €
Charges fixes	90,00 €
Taxe de raccordement Constructions existantes	381,00 €
Taxe de raccordement Constructions neuves	1 140,00 €

EAU PLUVIALE :

Branchement drainage agricole	100,00 €
Branchement d'une habitation	305,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gilbert PRENTOUT,

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

Facture type pour 2010 :

DEPARTEMENT
du LOIRET

MAIRIE
D'

A U X Y

4 5 3 4 0

Téléphone 02 38 96 70 89

Télécopie 02 38 96 41 99

mairieauxy@wanadoo.fr



FACTURE TYPE eau et assainissement

Période de consommation du 01 octobre 2009 au 30 septembre 2010

Mr et Mme

Période d'abonnement du 01 octobre 2009 au 30 septembre 2010

45 340 AUXY

Auxy, le

Compteur	Date	Type	Ancien	Nouvel	Conso	Régul	Déduct	Total
		Réelle			120			120
Consommation totale en m ³								120

RUBRIQUES	Nb m ³	PU	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
EAU			161,71			161,71
Charges fixes eau	1	7,6200	7,62			7,62
Consommation eau	120	0,9500	114,00			114,00
Redevance de pollution domestique	120	0,33408	40,09			40,09
ASSAINISSEMENT			259,96			259,96
Charges fixes assainissement	1	61,0000	61,00			61,00
Consommation assainissement	120	1,3700	164,40			164,40
Redevance pour modernisation du réseau de collecte	120	0,2880	34,56			34,56
Net à payer			421,67			421,67

A l'ordre du Trésor Public
23 rue du 28 Novembre 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

MODALITES DE REGLEMENTS

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre «correspondance» les références portées sur le talon à découper.

A RECEPTION DE FACTURE

COMMUNE D'AUXY

Période de consommation du 01 octobre 2009 au 30 septembre 2010

Période d'abonnement du 01 octobre 2009 au 30 septembre 2010

Fact n° :

Abonné :

Payeur :

NET A PAYER

421,67 €

Facture type pour 2011 :

DEPARTEMENT
du LOIRET

MAIRIE
D'
AUXY
4 5 3 4 0

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.fr



FACTURE TYPE eau et assainissement

Période de consommation du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011

Mr et Mme

Période d'abonnement du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011

45 340 AUXY

Auxy, le

Compteur	Date	Type	Ancien	Nouvel	Conso	Régul	Déduct	Total
		Réelle			120			120
					Consommation totale en m ³			
					120			

RUBRIQUES	Nb m ³	PU	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
EAU			165,76			165,76
Charges fixes eau	1	10,0000	10,00			10,00
Consommation eau	120	0,9500	114,00			114,00
Redevance de pollution domestique	120	0,34800	41,76			41,76
ASSAINISSEMENT			374,40			374,40
Charges fixes assainissement	1	90,0000	90,00			90,00
Consommation assainissement	120	2,0700	248,40			248,40
Redevance pour modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00			36,00
Net à payer			540,16			540,16

A l'ordre du Trésor Public
23 rue du 28 Novembre 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

MODALITES DE REGLEMENTS

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre «correspondance» les références portées sur le talon à découper.

A RECEPTION DE FACTURE

COMMUNE D'AUXY

Période de consommation du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011
Période d'abonnement du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011

Fact n° :
Abonné :
Payeur :

NET A PAYER

540,16 €

Le coût du service se décompose en une part proportionnelle et une part non proportionnelle (part fixe, encore appelée abonnement). Le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m³ (volume d'assiette pour la facturation de l'assainissement collectif), pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50 % de la population totale, 30 % pour les autres collectivités, et ce pour tout tarif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Charges fixes	Réhabilitation du réseau du Bourg Création du réseau d'assainissement du Vau, des Poissonnes
m ³	Charges supplémentaires de fonctionnement du fait de l'extension de réseau et d'équipements nouveaux

Recettes

	Année 2010
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	45 559,35 €
Autres prestations auprès des abonnés	Néant
Subventions	Néant
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	€
Contribution exceptionnelle du budget général	Néant
Contribution au titre des eaux pluviales	Néant

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	667 930,55 €
Montants des subventions	271 233,73 €
Montants des contributions du budget général	€

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	865 681,05 €
Montant remboursé durant l'exercice	10 938,06 €
❖ Dont en capital	9 658,66 €
❖ Dont en intérêts	1 279,40 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité à réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Amortissement des immobilisations	46 332,11 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

/

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

/

4. Indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de ___ %.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$\text{Tr} = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4})/5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) : le service d'assainissement collectif dessert 320 abonnés.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif) : le service d'assainissement collectif comprend 382 abonnés potentiels.

Le taux de desserte est de 83,77 % (Ratio Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 10 %.

Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est pas conforme (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Conformité des équipements des stations d'épuration (P204.3)

Les équipements sont conformes (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages est conforme (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

100 % pour chacune des 3 stations (évacuations vers une usine de traitement).

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée :

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le service a reçu 4 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice et 365,09 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)